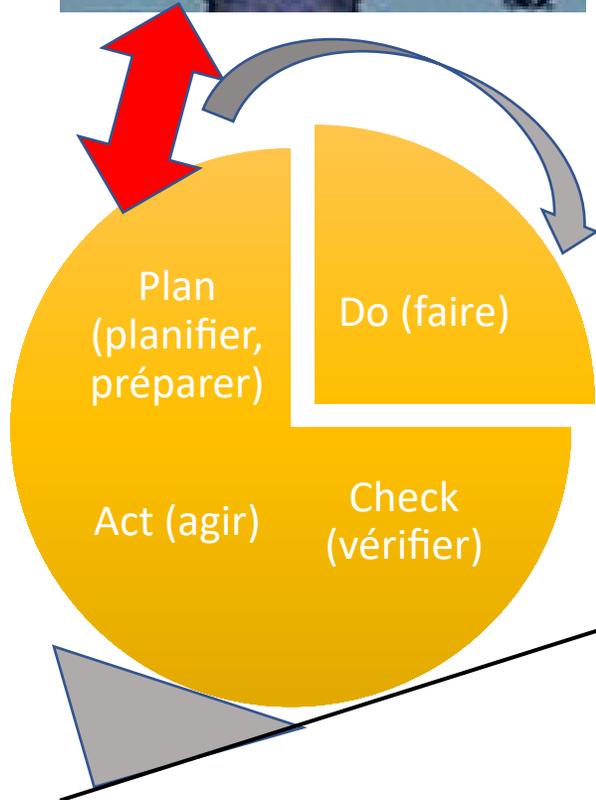


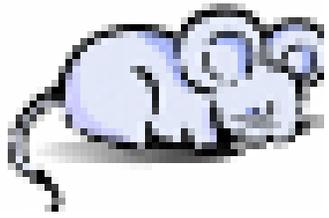
Souris je t'explique

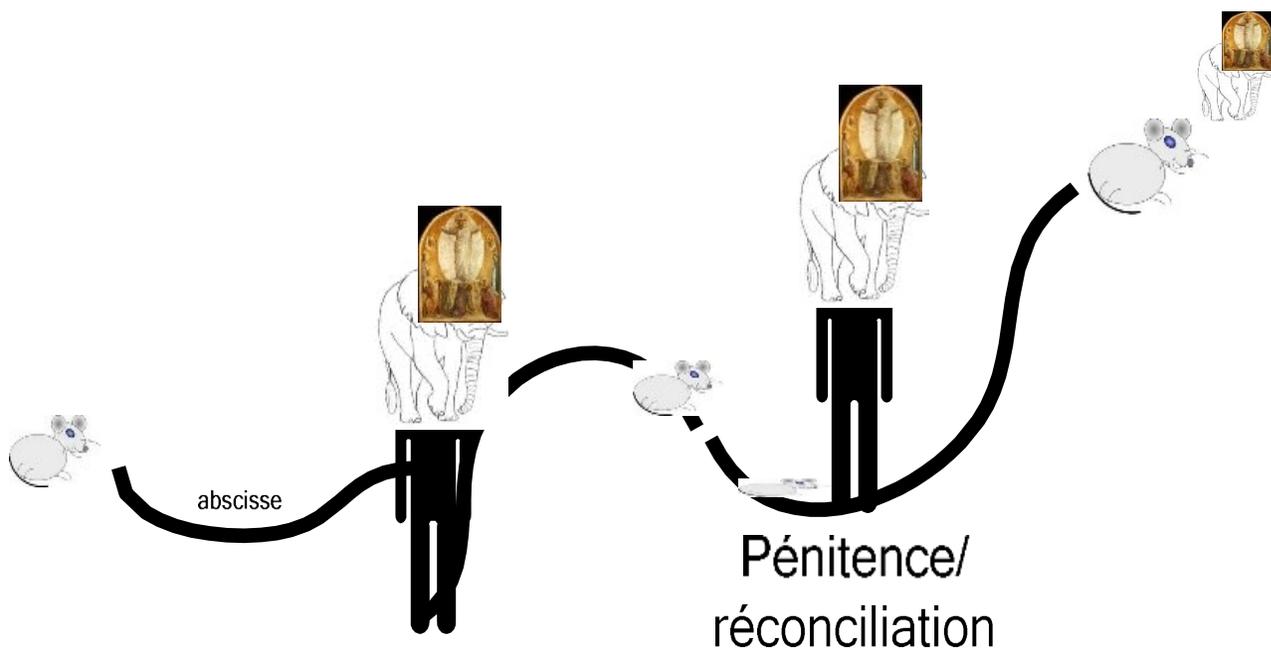
Trêve des confesseurs



Acte de contrition

Mon Dieu,
j'ai un très grand regret de vous avoir offensé
parce que vous êtes infiniment bon, infiniment
aimable,
et que le péché vous déplaît.
Je prends la ferme résolution,
avec le secours de votre sainte grâce,
de ne plus vous offenser et de faire pénitence.



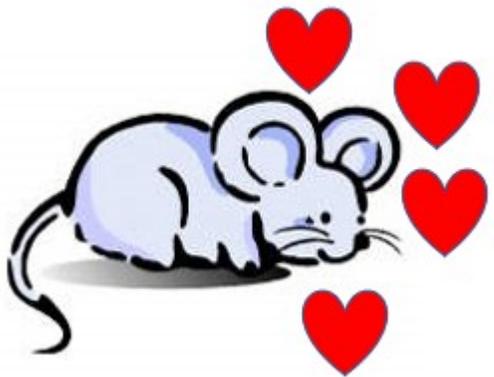


Absolution

Acte par lequel le prêtre « délie » (absolvere signifie « délier », « dénouer ») un pénitent de ses péchés, au nom de Dieu. C'est l'application du pouvoir conféré par le Christ à saint Pierre : « Quoi que tu lies sur la terre, ce sera tenu dans les cieux pour lié, et quoi que tu délies sur la terre, ce sera tenu dans les cieux pour délié » (Mt 16, 19), et donné aux apôtres le jour de la Résurrection : « Recevez l'Esprit Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus » (Jn 20, 22-23).

La formule d'absolution est la suivante :

« Que Dieu notre Père vous montre sa miséricorde !
Par la mort et la Résurrection de son Fils,
il a réconcilié le monde avec lui et il a envoyé l'Esprit Saint pour
la rémission des péchés ;
par le ministère de l'Église,
qu'il vous donne le pardon et la paix !
Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je vous
pardonne tous vos péchés. »





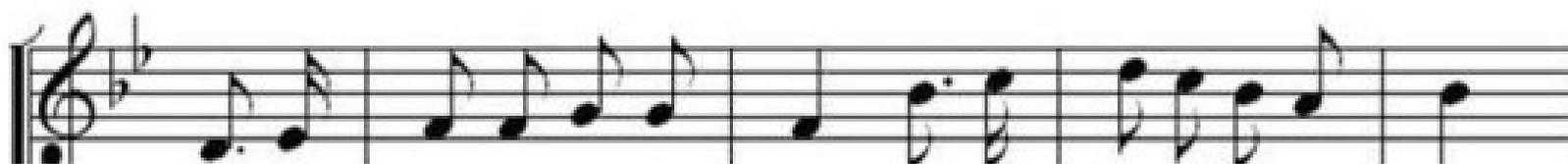
Je suis une petite sou - ris à la langue bien à l'aise



Qui aime bien Jésus-Christ et les expressions françaises



Si vous voulez mots donner je sau - rais m'en ré ga ler



Chez moi pas d'ascèse en sain te té chez moi pas d'ascèse !

La vie s'en charge assez !

